

Document 2 – Panneaux requis pour la désignation de zones de sécurité communautaire

1. Image des panneaux réglementaires requis pour la désignation d'une zone de sécurité communautaire (ZSC) et dimensions

a. Panneau installé pour délimiter l'endroit où commence une ZSC :



Figure 1 – Image d'un panneau bilingue installé pour délimiter l'endroit où commence une ZSC

b. Panneau installé pour délimiter l'endroit où se termine une ZSC :



Figure 2 – Image d'un panneau bilingue installé pour délimiter l'endroit où se termine une ZSC

- c. Panneau qui doit être installé tous les 300 mètres dans l'ensemble de la ZSC lorsque celle-ci fait au moins 1 000 mètres de longueur :



Figure 3 – Image d'un panneau bilingue installé à intervalles réguliers dans une ZSC

2. Photos prises sur le terrain de panneaux temporaires indiquant une ZSC

a. Espace suffisant pour accueillir les panneaux requis pour la désignation d'une ZSC

L'image ci-dessous montre un exemple d'emplacement pouvant accueillir les panneaux requis pour la désignation d'une ZSC. Comme le montrent les cercles rouges dessinés sur l'image, les panneaux peuvent être installés des deux côtés de la chaussée, à l'intérieur du terre-plein. Le panneau n'empiète pas sur la chaussée, le trottoir ou une propriété privée.



Figure 4 – Image de la promenade Meadowlands Ouest en direction est, à l'angle de la rue Thatcher. Les cercles rouges dessinés de chaque côté de la chaussée montrent les emplacements qui seraient acceptables pour l'installation des panneaux requis pour la désignation d'une zone de sécurité communautaire.

b. Espace non suffisant pour accueillir les panneaux requis pour la désignation d'une ZSC

L'image ci-dessous montre un exemple d'emplacement ne pouvant pas accueillir les panneaux requis pour la désignation d'une ZSC. Les cercles rouges dessinés de chaque côté de la chaussée montrent que les panneaux requis pour la désignation d'une ZSC empièteraient sur le trottoir, ce qui aurait une incidence sur la sécurité des piétons qui circulent à cet endroit.

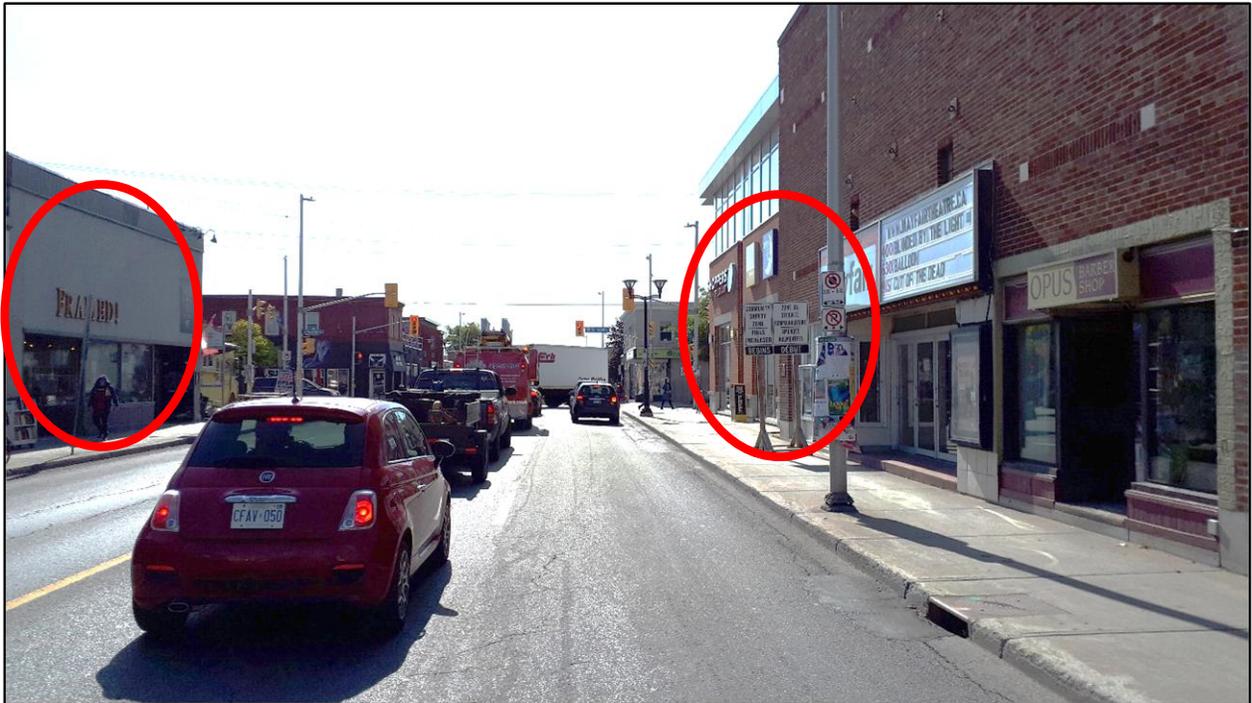


Figure 5 – Image de la rue Bank en direction sud, entre les avenues Euclid et Sunnyside. Les cercles rouges dessinés sur l'image de chaque côté de la chaussée montrent que les panneaux requis pour la désignation d'une ZSC empièteraient sur le trottoir, ce qui aurait une incidence sur la sécurité des piétons qui circulent à cet endroit.